



AGENDA IRIS 21

L'approche bruxelloise pour promouvoir les Agendas 21 Locaux



POUR DES POUVOIRS LOCAUX DURABLES

En Belgique, les compétences en matière d'environnement et d'énergie entre autres, sont dévolues aux Régions. Les pouvoirs locaux disposent toutefois d'une large autonomie dans de nombreux domaines, de l'environnement à l'économie en passant par le social. Au sein de chaque commune, un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) gère en toute autonomie l'aide aux personnes en difficultés.

Depuis plusieurs années déjà, le Gouvernement régional s'est engagé sur la voie du développement durable.

Sa volonté est de permettre à terme aux 19 communes et 19 CPAS bruxellois de mettre en œuvre un Agenda 21 local.

UN APPEL A PROJETS

Bruxelles Environnement, l'administration régionale de l'environnement et de l'énergie, a lancé dès 2007 l'appel à projet Agenda Iris 21 pour inciter et soutenir les pouvoirs locaux à s'engager sur la voie du développement durable.

La Région offre aux pouvoirs locaux un soutien pluriannuel financier et administratif ainsi qu'une aide méthodologique, en amont lors de la rédaction et de la conception des projets, mais aussi en aval pendant la mise en œuvre des agendas 21 locaux. L'encadrement méthodologique a été confié à l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB), en collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures (FGF).

UN SOUTIEN

Les communes et CPAS engagés dans la réalisation de leur Agenda 21 sont confrontés à des problèmes similaires. Il est donc essentiel de mutualiser les savoirs et de partager les informations.



Les animateurs de l'AVCB et de la FGF apportent aux communes et CPAS :

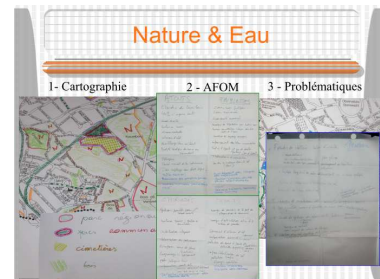
- des formations sur le mode collaboratif avec les fonctionnaires ;
- un réseau d'échanges de pratiques et d'expériences entre les participants des appels à projets ;
- un suivi technique individuel et thématique (à la demande) ;
- un suivi de projets par un comité d'accompagnement qui veille au respect des objectifs et des échéances ;
- des outils méthodologiques de travail ;
- une vitrine internet : www.agendairis21.be



DES PRATIQUES INNOVANTES DE GESTION PUBLIQUE

La participation des acteurs locaux est fortement encouragée. Des structures extérieures spécialisées conseillent les pouvoirs locaux dans cette démarche, nouvelle pour beaucoup en matière de gouvernance. Des pratiques nouvelles et innovantes de partage de diagnostic, d'élaboration de projets et de dialogue avec la population et le tissu économique font leur apparition.

L'implication des publics précarisés dans la réalisation d'agendas 21 pour les CPAS est une spécificité du projet bruxellois.



UNE VITRINE DU CHANGEMENT

Deux ans au minimum sont nécessaires pour élaborer un plan d'action. Pour maintenir une dynamique, il importe aussi de montrer rapidement des changements. Parallèlement aux démarches d'élaboration des AL21, des projets ponctuels durables et exemplaires ont donc été encouragés et financés par la Région.

C'est désormais la mise en œuvre des actions qui occupe les pouvoirs locaux. Les priorités vont aux actions de gestion des ressources naturelles (énergie, biodiversité), de consommation durable (achats publics durables, réduction des déchets), d'alimentation durable, d'amélioration de la mobilité urbaine, ...

DES RESULTATS

Aujourd'hui, la majorité des communes bruxelloises (16 administrations communales et 6 CPAS) sont engagées dans la réalisation ou la mise en œuvre d'un Agenda 21 local, intégrant l'instauration de nouvelles méthodes de gouvernance et une plus grande participation citoyenne.

La Région de Bruxelles-Capitale en chiffres, c'est :

1.1 million d'habitants

19 communes, soit 19 administrations communales
19 Centres Publics d'Action Sociale

1 Plan Régional de Développement Durable (PRDD) en cours d'élaboration

Et 22 Agendas 21 locaux

Pour en savoir plus :
www.agendairis21.be
www.bruxellesenvironnement.be
www.avcb-vsgeb.be

